

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DÉTENUS ARBITRAIEMENT DOIVENT ÊTRE RELÂCHÉS

Le 16 juin 2024, la police a arrêté et placé en détention arbitraire 79 membres de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC), dont son chef par intérim, Jameson Timba. Le groupe s'était réuni au domicile de ce dernier pour célébrer la Journée internationale de l'enfant africain. Le 17 juin, la police les a accusés de « rassemblement avec l'intention de promouvoir la violence publique et les troubles à l'ordre public ». L'un d'entre eux a été libéré sous caution et deux mineurs ont été libérés, tandis que 76 militant-e-s sont maintenus en détention provisoire dans l'attente d'une audience devant le tribunal. Les autorités zimbabwéennes doivent libérer les 76 membres de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC) immédiatement et sans condition et abandonner toutes les charges à caractère politique retenues contre elles.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Honorable Ziyambi Ziyambi

Ministre de la Justice Legal and Parliamentary Affairs

Mgandane Dlodlo Building (New Gvt Complex)

Cnr Samora Machel Avenue & Simon Vengesai

Harare, Zimbabwe

Courriels : pr@justice.gov.zw; justice@justice.gov.zw

Monsieur,

Le 16 juin, la police a arrêté et placé en détention arbitraire **79 membres de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC)**, dont son chef par intérim, **Jameson Timba**, qui s'étaient réunis au domicile de ce dernier pour célébrer la Journée internationale de l'enfant africain. L'arrestation et la détention arbitraire des membres de la CCC alors qu'ils exerçaient leurs droits à la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique sont très préoccupantes.

Lors de leur arrestation, la police a utilisé des matraques et tiré des gaz lacrymogènes sur le groupe, faisant des blessés, dont un blessé grave qui a dû subir une intervention chirurgicale. Au départ, 79 membres ont été arrêtés et placés en détention provisoire, mais deux mineurs ont depuis été libérés et une personne a été libérée sous caution. Le 17 juin, les 76 membres maintenus en détention ont été inculpés de « rassemblement avec l'intention de promouvoir la violence publique et les troubles à l'ordre public » et détenus pendant plus de 48 heures avant de comparaître devant un tribunal le 18 juin, en violation de la Loi sur la procédure pénale et les preuves, qui dispose que « toute personne arrêtée ou détenue doit être traduite devant un tribunal dès que possible et en tout état de cause au plus tard 48 heures après l'arrestation ou le début de la détention ». Le 27 juin, le groupe s'est vu refuser la libération sous caution au motif qu'ils vont « commettre des infractions similaires s'ils sont libérés ». Le 17 juillet, la Haute cour a rejeté la demande de libération sous caution déposée par les 76 membres de la CCC.

Je note une tendance inquiétante au rétrécissement de l'espace civique et aux mesures d'intimidation et de harcèlement à l'égard des militant-e-s et des opposant-e-s politiques à l'approche du 44^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui doit se tenir le 17 août. Votre gouvernement a mis en garde contre « les éléments criminels et opportunistes au sein de l'opposition, certains responsables politiques et certaines organisations de la société civile » et a menacé d'utiliser les forces de l'ordre pour réprimer les droits humains.

Au regard de ces éléments, je vous prie instamment de libérer immédiatement et sans condition les 76 membres de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC), dont Jameson Timba, et de renoncer à toutes les poursuites intentées contre eux, car ils sont détenus alors qu'ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement

leurs droits humains. En outre, je vous demande, ainsi qu'à toutes les autorités, de respecter et faire respecter les droits fondamentaux de tous dans le pays, notamment les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, inscrits dans la Constitution du Zimbabwe et découlant des obligations internationales du pays en matière de droits humains, notamment au titre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Plusieurs personnes ayant assisté aux audiences concernant les membres de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC) ont été frappées par la police, tandis que trois d'entre elles ont été arrêtées pour avoir réclamé la libération du groupe. Elles ont été remises en liberté par la suite, pour une caution de 100 euros chacune.

Des restrictions croissantes sont imposées à l'exercice des droits fondamentaux, notamment des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, à l'approche du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui doit se dérouler le 17 août à Harare.

Le 27 juin, le président Emmerson Mnangagwa, s'adressant au comité central de l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-PF), a mis en garde contre « les éléments incontrôlés sous forme de partis politiques d'opposition déterminés à colporter des mensonges et à encourager des actes de désordre civil, en particulier avant, pendant et après les événements régionaux et mondiaux ». Il a ajouté que « de tels actes seraient traités avec fermeté ». Le 28 juin, le ministre de l'Information, de la Publicité et des services de Radiodiffusion a publié une déclaration mettant en garde contre « les éléments criminels et opportunistes au sein de l'opposition, certains responsables politiques et certaines organisations de la société civile » et affirmant que les forces de l'ordre apprêteront ceux qui « sapent le système judiciaire en semant le chaos et le désordre ».

Le 29 juin, des membres du Groupe de travail national démocratique ont été arrêtés dans une résidence privée à Kuwadzana, à Harare, pour avoir organisé un rassemblement « non autorisé ». Le groupe débattait de la contribution monétaire mensuelle pour aider les familles fragiles et défavorisées. Le 3 juillet, la police a arrêté six autres membres du média Community Voices Zimbabwe, à Gokwe, dans la province des Midlands, au Zimbabwe.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 septembre 2024
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Jameson Timba (il) et les membres de la CCC,
Coalition des citoyens pour le changement (hommes et femmes)